

## Le gouvernement burundais accuse les sociétés minières de pillage

@rib News, 20/07/2021 – Source Taarifa – Les sociétés minières impliquées dans l'extraction et l'exportation de minéraux de terres rares au Burundi ont été suspendues de leurs opérations en attendant un ensemble d'accusations et de violations. Le Premier ministre Alain-Guillaume Bunyoni (photo) n'a pas eu de mots assez durs pour ces sociétés minières et cela amène toute l'affaire à un autre niveau.

"Beaucoup de ces sociétés ont reçu des mises en demeure d'arrêter immédiatement leurs opérations parce que nous avons réalisé qu'elles n'étaient que pour piller nos richesses minérales", a déclaré le Premier ministre. « Ils ont le gouvernement des conventions qui régissent leur fonctionnement à l'exécution de leurs activités. Une sorte de scandale », a déclaré le Premier ministre Bunyoni plus tôt en avril. La société minière Rainbow Mining Burundi a officiellement notifié de suspendre toutes ses opérations et a reçu une mise en demeure. Dans un courrier en date du 31 mars 2021, la Primature précise au Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines que suite au rapport d'étape de la commission d'évaluation de la convention minière sur les gisements de terres rares de Gakara, l'exportation de terres rares désormais interdite dans l'attente de la violation de la Convention signée entre le Gouvernement burundais et la société Rainbow mining Burundi. Cependant, plus tard le 18 mai 2021, Rainbow Mining a écrit au gouvernement pour demander des négociations pour adopter le principe gagnant-gagnant. Le 24 juin 2021, le ministre de l'Énergie et des Mines a annoncé la suspension des activités d'extraction des terres rares de Gakara jusqu'à l'adoption des clauses issues des négociations entre la société Rainbow mining Burundi et le gouvernement burundais. Selon les médias locaux, les sociétés minières ont versé des pots-de-vin juteux à des hauts fonctionnaires du gouvernement et ont ébloui les investisseurs ou, dans la plupart des cas, déclaré des investisseurs tristes. Selon une source, Rainbow Mining Company a payé un montant minimum par rapport à la valeur des différends déclarés contenus dans les terres rares ; à l'entreprise ne payait ses investisseurs que sur les bénéfices de base et non sur les bénéfices associés par les terres rares. "Comme Rainbow mining est réticent à montrer ses résultats en termes de contenu pour les terres rares qu'il exporte, l'Etat ne perdrait que 10% du profit de ce qu'il devrait avoir", précise une source au sein du ministère en charge des mines. La société minière Rainbow est également accusée de ne pas honorer ses obligations contractuelles contenues dans les accords. Par exemple, « Il était prévu de construire des infrastructures socio-économiques telles que des écoles et des établissements de santé. Par exemple, l'entreprise devait construire une école technique à Mutambu (province rurale de Bujumbura) et une route goudronnée y menant, elle n'a rien fait de tout cela. Selon le ministre des Mines, l'Etat est en droit de suspendre la poursuite des opérations minières menées par la société. Gabriel Rufyiri le président d'Olucome – un Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques soutient que le problème vient de la loi minière. « Il est dit dans le Code minier que la société signataire de la convention détient 51% des actions, 39% détenues par d'autres actionnaires et 10% des actions appartenant à l'Etat burundais. Dans ces conditions, le principe gagnant-gagnant n'est pas possible. » Gabriel Rufyiri pointe aussi la responsabilité des pouvoirs publics : « Comment se fait-il que les choses en soient arrivées là alors que l'Etat a un vice-président au conseil d'administration au sein de la société mixte des mines sans oublier d'autres membres du même Conseil ? » « Quand on regarde les marchés internationaux, on se rend compte que le Burundi exporte de grandes quantités de matières premières, mais on ne connaît jamais les revenus de leur vente. C'est le pillage des ressources minérales. Mais par qui ? C'est la grande question », note Rufyiri. Rufyiri demande que cette affaire soit portée devant la justice ; à nous devons poursuivre ceux qui ont représenté le gouvernement burundais dans la négociation et le contrat de l'exploitation minière par les entreprises. C'est le cœur du problème. » « Le code, dont il a lieu de croire qu'il sera amendé, ne doit pas être mis en œuvre à huis clos, mais être le résultat d'un consensus entre tous les partenaires (gouvernement, société civile, etc.) », conclut-il. Ndlr : Libre traduction. Lire l'article original sur Taarifa

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});